

ON S'ABONNE :
 A LYON, au bureau du journal, *quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2e.*
 A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, *place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor de Lepelletier Bourgoin et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.*

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
 32 francs pour 6 mois;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.



LYON, 21 Septembre.

AFFAIRE CONSEIL.

Nous publions ce matin, d'après les journaux suisses, le rapport de la commission de Berne. Cette publication, qui était le seul parti à prendre par le directeur suisse devant toutes les accusations qu'on faisait peser sur les autorités bernoises, coupera court à toute interprétation malveillante. Il est impossible de lire un rapport écrit avec plus de calme et marqué d'un plus grand cachet de vérité.

Maintenant nous dirons aux amis les plus fervens du gouvernement, à ceux qui sont toujours prêts à en faire l'apologie quand même. Lisez ce rapport avec attention, et dites s'il est digne, nous ne dirons pas du pouvoir issu de juillet, mais d'un pouvoir même franchement absolu, de placer de tels ressorts dans la machine gouvernementale. Voilà un vil espion, ce qu'il y a de pis au monde, car un espion est plus méprisable, plus odieux qu'un assassin, voilà un espion que M. Thiers ou tout autre envoie en Suisse; M. Montebello l'accueille; cet ambassadeur lui facilite les moyens de rester à Berne, après l'avoir signalé à la police bernoise comme complice de Fieschi. Puis il s'établit des rapports secrets entre l'espion et le représentant de la France, par l'entremise d'un secrétaire, M. de Bellevall. L'espion guette la pensée des proscrits tout en se précautionnant lui-même contre la surveillance de la police. L'ambassadeur le reçoit chez lui, confère avec lui, et il est dépassé dans la surveillance qu'il fait exercer, et non-seulement dépassé, mais encore compromis par une autre police mystérieuse qui part de la France et qui dirige Conseil dans ses abominables investigations.

Il était vraiment bien audacieux de la part de cet homme, qui s'en va maintenant respirer paisiblement l'air pur d'Italie après avoir laissé la France sous le poids des justes récriminations de l'opinion suisse; il était bien audacieux et bien étrange de sa part de menacer lui-même la Suisse et de prononcer le mot de blocus! Il pensait que cette menace intimiderait les autorités de Berne, et qu'on essaierait par le silence de conjurer son superbe courroux; mais on n'en a rien fait. Berne a parlé; la politique de la France est maintenant connue. Quelle idée auront de nous les étrangers, lorsqu'ils réfléchiront que cette politique était employée sous un ministère moins impopulaire encore que la doctrine, alors que deux ou trois hommes qui passent pour honnêtes faisaient partie du pouvoir et étaient censés avoir quelque influence au conseil, au moins par le fait même de leur vote.

Il n'y a qu'une porte pour sortir de cette malheureuse affaire: c'est le rappel de M. de Montebello; il faut que ce rappel soit prompt, et qu'on ne craigne pas de le faire coïncider avec la publication du rapport de la commission de Berne. La France ne doit pas rougir de donner une réparation, lorsqu'elle s'est placée dans la nécessité de l'accorder par une grave imprudence. Ce sera un désaveu: malheureusement M. de Montebello a rendu des services au cabinet doctrinaire, et si M. de Montebello est rappelé, ce sera pour obtenir un poste plus élevé, ce qui deviendra une nouvelle insulte à la Suisse. Voilà l'embarras où l'on se trouve par suite de l'habileté de M. Thiers. M. Guizot, ou M. Molé, si l'on veut, se trouve placé aujourd'hui entre la justice et la reconnaissance: il sera reconnaissant.

Cent trente-six réfugiés ont été condamnés par le directeur fédéral à quitter la Suisse; 53 ont déjà été expulsés, 83 sont encore en Suisse et attendent la décision des gouvernements cantonaux. Dans les 136 réfugiés condamnés à l'expulsion, il y a 87 Allemands, dont 47 Prussiens, 13 Polonais ou Hongrois, 4 Français, 1 Danois, 5 Savoyards et 26 Italiens. Total égal, 136. Voilà ce qui résulte des nouvelles officielles de Berne.

Cette statistique, que nous puissions dans le *Journal des Débats* afin qu'elle ne soit point contestée, répond parfaitement aux notes de M. de Montebello et à tout ce que nous avons dit sur cette affaire. Dans l'intérêt du gouvernement français, il n'y a eu que quatre réfugiés à expulser; il y en a eu 132 dans l'intérêt de la Prusse et de l'Autriche, c'est-à-dire des états prussiens et autrichiens, de la Confédération germanique et de l'Italie.

Ainsi, dans toute cette querelle, l'intérêt du gouvernement français était le plus faible; on peut même dire qu'il était nul, car on ne peut supposer le pouvoir assez mal assis en France pour être exposé à des dangers quelconques par le séjour à Berne, à Zurich ou à Fribourg, de quatre personnes dont les noms sont même inconnus. Que si une pareille supposition était fautive, c'est-à-dire s'il pouvait résulter de ce séjour des dangers réels pour le gouvernement, on devrait en conclure que l'administration a été bien inhabile ou le système bien faux depuis six années, car il ne faut pas six ans à un gouvernement quelconque pour s'établir. Un gouvernement qui a pour lui les masses n'a rien à craindre de quelques individus; un gouvernement qui redoute quelques individus fait voir qu'il n'a pas pour lui les masses.

Devant le chiffre de quatre Français expulsés, on se demande comment et pour quelle cause le ministère a pu menacer la Suisse d'un blocus et d'une invasion, et compromettre ainsi notre alliance avec un état qui couvre nos frontières. Evidemment il a obéi aux sollicitations de la Prusse et de l'Autriche, et cela seul suffirait pour montrer jusqu'à quel

point nous sommes entrés dans l'alliance des puissances du nord.

Nous sommes dans un temps de restauration, car nous voilà revenus jusqu'aux miracles. Qui le croirait? 6 ans après la révolution de juillet, cette révolution qui devait renverser pour la vingtième fois la superstition et le fanatisme, voici qu'une église de Paris annonce aux fidèles qu'elle a trouvé un morceau de la vraie croix! et tout Paris se précipite autour de la sainte relique pour obtenir des indulgences plénières. On n'était pas si dévot sous la restauration.

Voici à ce propos l'histoire d'un morceau de la vraie croix qui se passa en pleine restauration sous le ministère Frayssinous:

Il y avait en ce temps-là, à la Porte-St-Martin, un jeune directeur, homme de beaucoup de goût et d'esprit. Un matin, comme il sortait de chez lui, il fut abordé par un ancien comédien de son théâtre qu'il avait perdu de vue depuis long-temps. — Monsieur, lui dit cet homme, je vous apporte cette sainte relique que voici et que j'ai trouvée à l'église royale de St-Denis; cette relique, je ne sais qu'en faire, elle me fait peur. Je ne connais qu'un honnête homme à Paris, c'est vous; délivrez-moi de cette trouvaille, et adieu. Disant ces mots, notre homme s'éloigna, trop heureux d'être débarrassé de son fardeau.

Qui fut bien étonné et bien embarrassé à son tour? ce fut le directeur de la Porte-St-Martin..... Une relique! une relique trouvée, disons le mot, volée à l'église royale de St-Denis!... Que faire? Notre homme rentra chez lui tout pensif. La sainte relique était enveloppée dans un lambeau de soie dont le temps avait dévoré les couleurs. Dans ce lambeau de soie était contenue une lettre écrite sur parchemin, et dans ce parchemin un odorant morceau de bois de cèdre, noble morceau de bois de la plus haute antiquité. Or, cette lettre était écrite par sainte Hélène, la mère de Constantin-le-Grand. Ce vénérable morceau était le même dont Jauval fait la description dans le *Trésor de l'abbaye de St-Denis*. Chacun sait que sainte Hélène partit pour la Terre-Sainte en 325, pour construire un temple dans le lieu même où fut accompli le mystère de la rédemption des hommes. En creusant les fondations de ce temple, on découvrit le bois qui avait servi à la passion du Christ. Ainsi donc ce précieux fragment, tombé entre les mains d'un directeur de théâtre, présentait tous les caractères de l'authenticité.

Notre jeune homme, qui était assez bien en cour, n'eut rien de plus pressé que d'apporter sa précieuse découverte à Mgr l'archevêque de Paris. On annonça donc à Monseigneur le directeur de la Porte-St-Martin, qui venait lui apporter un morceau de la vraie croix. Vous jugez de l'étonnement du prélat! Il fit répondre au directeur qu'il eût à aller faire ses bouffonneries plus loin. Celui-ci de l'Archevêché s'en va au palais des Tuileries. Alors le grand-aumônier, M. le prince de Croÿ, à qui il offrit son morceau de la vraie croix, le grand-aumônier répondit que la chapelle royale en possédait déjà un grand morceau. Notre jeunehomme, découragé, fit cependant un effort sur lui-même et s'en alla rue de l'Université, au ministère de l'instruction publique et des cultes, où il demanda un entretien particulier avec M. de Frayssinous. Le ministre fit demander par son secrétaire ce qu'on lui voulait. Il lui fut répondu qu'on venait lui proposer un morceau de la vraie croix. A son tour, le ministre fit répondre qu'on eût à revenir le jour ordinaire de ses audiences, le vendredi prochain; qu'on avait trop à faire pour le moment.

A cette réponse, l'indignation saisit le directeur de la Porte-St-Martin. Quoi! tant de tiédeur parmi les princes de l'Eglise pour une relique contre laquelle Charlemagne eût échangé tout l'or de sa couronne! Quoi! les ministres du roi très-chrétien n'ont pas un moment d'audience pour celui qui leur apporte la plus précieuse relique du trésor de St-Denis, et il le renvoie à un autre jour, comme on ferait à un solliciteur subalterne! Quoi! tant d'indifférence pour la croix parmi les ardens prédicateurs de la religion nouvelle! O les tristes comédiens!

Et le voilà racontant son histoire au théâtre. C'était un peu avant le lever du rideau. Les comédiens du théâtre de la Porte-Saint-Martin jouaient ce jour-là un de ces terribles mélodrames qui ont fait la réputation de Frédéric Lemaître et de Mme Dorval. Tous les comédiens étaient réunis dans le costume de leur rôle. Tout-à-coup, en entendant parler du morceau de la croix, voilà les hommes qui lèvent leur chapeau, voilà les femmes qui se signent, voilà le plus grand silence qui s'établit dans cette foule d'acteurs. O miracle! Ils oublient leur rôle, ils oublient le public qui les attend; ils veulent voir, ils veulent toucher de leurs lèvres, ils veulent saluer à genoux cette vieille relique, ce noble bois qu'arrosa le sang du Sauveur. Une des actrices, Mme Dorval, s'écria qu'elle offre un mois de ses appointements pour un morceau du morceau de la vraie croix. Alors le directeur s'écria: « Chacun de vous en aura son morceau. » En même temps il se met en devoir de diviser le bois précieux, et chacun, pour le recevoir, tendait ce qu'il avait de plus beau: celui-ci sa boîte d'or, celle-ci son voile de dentelle. Plus d'une bague remplie d'un gage d'amour fut ouverte et les cheveux de l'amant remplacés par un fragment de la croix sainte.

Je ne sais pas si le nouveau morceau de la croix que l'église de Saint-Roch vient de découvrir excitera jamais

autant d'enthousiasme, de larmes et d'adoration que la vraie croix de la Porte-Saint-Martin.

RÉVOLUTION EN PORTUGAL.

Une révolution, pacifique jusqu'à présent, a éclaté à Lisbonne. La constitution de 1820 y a été proclamée et acceptée par la reine. Voici ce que nous lisons dans les journaux anglais:

« Nous avons reçu ce matin des nouvelles importantes de Lisbonne; elles ont été apportées à Falmouth par le bateau à vapeur le *Manchester*. Le *Manchester* a quitté le Tage le 10 courant, dans l'après-midi. La constitution de 1820 avait été proclamée dans la matinée à Lisbonne, sans que cet événement eût été précédé ou suivi, au départ du courrier, de l'effusion d'une seule goutte de sang. Il paraît que cette démonstration a été amenée par la circonstance accidentelle du rassemblement du peuple pour féliciter les députés arrivant du district du Douro; ces députés appartiennent au parti libéral extrême: ils ont été élus en opposition au ministère et malgré toutes les influences officielles; du reste, cette démonstration n'avait pas été préparée.

« La garde civique, composée des plus respectables habitants de Lisbonne, et les troupes de ligne ayant tout-à-coup fraternisé avec le peuple, il est évident que l'opinion publique était depuis long-temps prête à l'événement. La reine a donné son assentiment à ce changement et elle a renvoyé immédiatement le ministère. Elle a renvoyé toutes les modifications qui pourraient être jugées par la suite nécessaires à la constitution de 1820, à la considération des cortès qui doivent s'assembler le 15 pour les affaires.

« Les points fondamentaux de différence entre la constitution actuelle et celle de 1820 consistent en cette dernière: elle a déclaré qu'elle émane du peuple et non de la volonté royale; elle ne consent qu'à une chambre législative au lieu de deux; elle établit, en outre, l'élection directe au scrutin en un seul jour dans toute l'étendue du royaume, au lieu d'admettre les opérations des collèges électoraux.

« Les comtes Lumiaras, Bandeira et de Castras, président du conseil et ministres des finances et de la guerre, nommés par la reine en remplacement des membres de l'ancien cabinet, sont tous des hommes riches et d'un caractère élevé.

« Au moment où partait le bateau à vapeur, tout était tranquille. On croit généralement que le reste du royaume suivra l'exemple de la capitale, sans qu'il y ait à regretter la moindre effusion de sang. L'amiral Gage se trouvait dans le Tage avec trois vaisseaux de ligne; mais nous tenons de bonne source qu'il a des influences de notre gouvernement, qui lui prescrivent de demeurer neutre et de donner protection à la reine et à tous les membres de la famille royale, et de les recevoir à bord du navire qui porte son pavillon, dans le cas où les circonstances les forceraient à chercher un refuge. »

— A la Bourse, la nouvelle, apportée ce matin, de l'acceptation de la constitution de 1820 par la reine de Portugal, a fortement affecté les valeurs. La légation portugaise a fait annoncer que tous les engagements contractés par le gouvernement portugais envers les créanciers anglais seront exactement remplis.

MINISTÈRE ESPAGNOL.

Notre correspondant de Madrid nous fait connaître la constitution définitive du ministère: Calatrava est président du conseil; Mendizabal, ministre des finances; Lopez, des grâces et justice; Alazaga, de l'intérieur; Cuarda, de la marine; Rodil, de la guerre.

TROUBLES A NANTES.

Dernièrement nous avons parlé des tentatives faites par les ouvriers maçons de Nantes pour obtenir une répartition plus favorable des heures de travail. Depuis, la plupart des maîtres se sont entendus avec les compagnons au moyen de concessions réciproques; mais il y avait eu des arrestations; des poursuites pour coalition étaient entamées, et le 15 de ce mois l'affaire est venue devant le tribunal.

Par mesure de précautions une partie de la garde nationale et des troupes de la garnison avaient été placées par détachements en station sur divers points. A cela près de quelques cris poussés par des femmes et des enfants, la translation des onze ouvriers de la Prison-Neuve au Palais-de-Justice s'était faite sans désordre, quoique la foule fût grande sur leur passage. Cependant le procès suivait son cours, et l'affluence des curieux ne faisait que s'accroître.

L'*Ami de la Charte* dit qu'on cherchait à animer les ouvriers contre la garde nationale; le *Breton* parle d'hommes pour qui l'émeute est un bonheur et qui ont cherché à en faire maître. Mais laissons parler l'*Ami de la Charte*:

« Vers quatre heures de l'après-midi, le jugement du tribunal de police correctionnelle était prononcé. En apprenant que sept des onze ouvriers maçons étaient condamnés à 15 jours de prison, la foule qui garnissait la place du Bouffay s'anime, et quelques enfants se mettent à jeter des pierres au piquet: c'est cette provocation qui a causé tout le mal, car elle a motivé des représailles, et les représailles ont exalté cette population. Dans la mêlée,

Paris, 19 septembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

plusieurs arrestations ont été faites : un citoyen, pris par des gendarmes et jeté dans une voiture pour être conduit en prison, a été délivré par des femmes armées de paniers.

» Cependant les sept condamnés quittent le tribunal, descendent le Perron et sont placés dans les voitures avec des gendarmes, pour être reconduits à la Prison-Neuve. En traversant la place Royale, les voitures sont arrêtées par une foule que l'escorte parvient à dissiper. Dès ce moment, les pierres volent dans les airs, et les charges commencent, surtout aux abords de la Prison-Neuve et principalement dans la rue du Calvaire. C'est contre la gendarmerie que la foule était la plus animée.

» Nous nous arrêterons là pour cette scène déplorable dans laquelle plusieurs gendarmes ont été atteints et dont plusieurs citoyens ont été victimes.

» Dans la rue Dugommier, un mur de jardin a été démoli par la foule pour se procurer les pierres dont on assaillait la force armée. Le soir quelques réverbères ont été brisés par des groupes d'enfants, et les magasins ont été fermés avant l'heure accoutumée.

» On a généralement remarqué que les ouvriers maçons, cause innocente de ces funestes événements, ne se sont montrés nulle part.

» On nous rapporte que quinze arrestations ont été faites : la plupart de ces prisonniers sont des enfants de quatorze à seize ans.

» On cite généralement la patience et la modération qu'a montrés le 40^e de ligne ; au milieu de son exaspération, la foule lui en témoignait sa reconnaissance par des vivats. Une barricade avait été commencée dans la rue Marceau, qui conduit du boulevard à la prison. Une patrouille du 40^e s'est aussitôt avancée pour la détruire ; le lieutenant-colonel, qui la conduisait, reçut dans la poitrine une pierre lancée de la barricade même ; pour toute vengeance, cet officier supérieur fit mettre les baïonnettes dans les fourreaux, sans arrêter la marche de la patrouille ; et les assaillants, voyant cette action, se dissipèrent sans continuer leur attaque.

» L'injuste animosité de des gens malveillans, et sortis on ne sait d'où, avaient organisé contre la garde nationale était telle, qu'un garde national, à quelque corps qu'il appartint, ne pouvait se montrer isolément sans être insulté et attaqué. Nous espérons que la partie de notre population ouvrière que l'on a si indignement trompée reviendra de son erreur, qu'elle rendra son estime et sa confiance à la garde civique dont la plupart d'entre eux font partie, et qu'ils ne seront pas plus long-temps dupes de misérables instigateurs qui s'efforcent de jeter le trouble et la division où doivent régner l'union et la plus intime harmonie.

Ni l'*Ami de la Charte*, ni le *Breton* ne s'expliquent clairement sur les malheurs qui ont pu résulter de la lutte. Le *Breton* ne parle que de blessés ; l'*Ami de la Charte* parle de victimes.

La proclamation suivante du maire de Nantes peut aider à faire apprécier la gravité de ce qui s'est passé.

MAIRIE DE NANTES.

L'administration avait pensé que l'avertissement paternel qu'elle avait donné à la classe ouvrière aurait suffi pour l'éclairer sur le danger auquel elle s'expose en troublant la tranquillité publique. Cet avertissement de leurs magistrats n'a point été entendu : le désordre a été porté à son comble dans la soirée d'hier, et il ne resterait plus à l'autorité qu'à user de toute la rigueur que la loi a mise à sa disposition si ces ouvriers persistaient dans leur rébellion. Elle ose encore espérer qu'ils rentreront promptement dans l'ordre, et elle leur en renouvelle ses instances les plus vives, pour s'éviter le chagrin d'avoir à punir de nouveaux attentats. Leur intérêt le veut aussi, car ils compromettent leur sort et celui de leurs familles, privées depuis trois semaines des ressources de leur travail.

Un tel état de choses doit au surplus cesser. La sûreté des personnes et celle des propriétés l'exigent impérieusement. L'administration fait un appel aux bons citoyens ; elle s'adresse surtout à la garde nationale, dont le zèle, le courage ne lui ont jamais manqué dans les circonstances difficiles, dont elle lui a encore donné si évidemment une nouvelle preuve dans celle-ci. L'administration aime à lui en témoigner toute sa reconnaissance.

MM. les gardes nationaux sont en conséquence prévenus qu'indépendamment des ordres particuliers qu'ils auraient reçus, ils auront à se réunir en armes à leurs rendez-vous respectifs, au premier coup de baguette.

Le maire espère qu'aucun d'eux ne manquera à cet appel fait au patriotisme et à l'honneur.

En mairie, à Nantes, le 16 septembre 1836.

FERDINAND FAVRE.

On lit dans l'*Ami de la Charte* :

Hier le déploiement de force publique a continué ; des piquets ont été placés à la porte des armuriers, de nombreuses patrouilles ont circulé le soir et la nuit dans tous les quartiers, et la ville a été en ne peut plus tranquille. Aujourd'hui le calme continue.

Le récit de notre confrère le *Breton*, sur les événements d'avant-hier, nous met à même de rapporter un fait dont nous n'avions pas connaissance : M. Maurice Duval, préfet de la Loire-Inférieure, s'était rendu à la mairie, où le corps municipal s'est constamment concerté avec lui sur les mesures que commandait cette impérieuse circonstance.

On annonce pour lundi le jugement d'un certain nombre d'ouvriers maçons par le tribunal de police correctionnelle, et, dans la crainte de voir se renouveler l'émeute d'avant-hier, on a demandé un renfort extraordinaire. Ainsi, à compter de demain et jusqu'à nouvel ordre, nous aurons, en sus de notre garnison habituelle, deux batteries d'artillerie, venant de Rennes ; un bataillon du 6^e léger, venant d'Angers ; un bataillon du 36^e, venant de la Vendée, et un escadron de chasseurs à cheval, qui doivent arriver à Nantes aujourd'hui et demain.

Nous pensons que tant et de si grandes précautions seront inutiles, et que, si la paix publique vient malheureusement à être troublée, plutôt que d'en rendre la population responsable, on devra l'attribuer à d'infâmes instigateurs, pour qui le trouble est un besoin et une habitude. C'est à la police qu'il appartiendrait de découvrir et d'arrêter ces instigateurs.

Encore une victime du chemin de fer ; encore une preuve sanglante de la mauvaise administration de cette entreprise et de sa coupable imprévoyance.

M. Michaud, père de quatre enfants, chef d'un grand commerce de bouteilles dont le siège est à Paris, quai de la Tournelle, 11, est tombé vendredi au soir, en descendant de voiture à Givors, du haut d'un pont en charpente sur lequel on a établi un embranchement de deux voies, où les voitures passent quelquefois pour éviter l'encombrement des wagons qui stationnent sur la route ordinaire, au relai de Givors. Ce malheureux n'a survécu que vingt-huit heures.

Nous donnons ici quelques détails extraits du procès-verbal du commissaire de police de Givors, qui établissent combien dans cet événement il y a de fautes de la part de l'administration.

M. Michaud et un de ses fils descendaient de Rive-de-Gier, par les voitures du soir de Saint-Etienne à Lyon. Un convoi de charbon, parti immédiatement avant les voitures, et sur la même voie, se brisa dans le trajet et obligea ces derniers à attendre que les débris fussent enlevés. Les voitures arrivent ordinairement à Givors à six heures ; vendredi 16 du courant, jour de l'événement, elles n'arrivèrent qu'à huit heures et demie. Il pleuvait, la nuit était obscure. Les voitures s'arrêtèrent à vingt mètres au-dessus de leur stationnement habituel et sur la charpente dite *estacade*, dont il est parlé plus haut, charpente qui s'élève à trois mètres au-dessus du sol.

L'espace compris entre le rail et le bord de la charpente est de trois pieds au plus, le marche-pied et l'avancement de la voiture en prennent au moins la moitié ; il est presque inévitable qu'un homme, ne connaissant pas la localité, ne se précipite du haut du pont, qui est sans garde-fou, sans la moindre lumière, et à huit heures et demie du soir !...

M. Michaud, croyant marcher sur la terre ferme, trébucha en descendant et tomba sur la tête. Son fils, ne l'apercevant pas et voyant le danger, eut aussitôt le pressentiment de cette chute ; il l'appela à grands cris. Un gémissement parti d'en bas ne l'instruit que trop de son malheur. Il ne calcule pas la hauteur, s'élance et va tomber à quelques pas de son père !... Il se traîne auprès de lui (car lui aussi a éprouvé une secousse violente) ; il le soulève, le place sur ses genoux, et reste cinq minutes dans cette position. Ses cris ne parviennent à se faire entendre que lorsque le bruit assourdissant des voyageurs s'appelant, se cherchant dans l'obscurité, eut cessé.

Hier le Grand-Théâtre nous a offert une double solennité ! La représentation au profit du malheureux *Dufavel* avait attiré un public élégant, mais moins nombreux cependant qu'on devait l'espérer dans cette occasion. L'éclat de notre troupe lyrique et de notre corps de ballet a concouru dignement à cette bonne œuvre ; aussi nous empressons-nous de mentionner que jamais l'opéra *le Serment* n'a été mieux joué et chanté sur notre première scène ! Siran et M^{lle} Toméoni y ont obtenu des applaudissements unanimes et bien mérités. Jamais la brillante partition d'Auber n'avait eu de si bons interprètes ! Le rôle d'Edmond a été pour Siran un triomphe : il nous a fait connaître dans notre premier tenor des qualités nouvelles que nous ignorions qu'il possédât. Tous les autres premiers sujets et les chœurs ont bien mérité aussi des spectateurs, peu accoutumés, avouons-le, à l'ensemble parfait qui a régné dans toute l'exécution de l'opéra *le Serment*. — Il nous reste à parler du joli ballet *la Sylphide* qui a clos agréablement cette soirée consacrée à une bonne œuvre, et dont le dilettantisme lyonnais gardera le souvenir.

La lettre suivante vient d'être adressée de la Force (prison politique de Paris), au *National* :

Voici un moyen imaginé par un juge d'instruction pour obtenir des détenus politiques les réponses qu'ils ne veulent pas faire dans leurs interrogatoires :

« Ce magistrat n'ayant pu faire rompre le silence à MM. Delarue et Pothiers, a donné l'ordre non-seulement de les tenir au secret le plus absolu, mais encore de les priver des vivres de la prison et de la satisfaction de tout ce qui est devenu pour eux un besoin impérieux. Il les a fait mettre au pain et à l'eau.

» La torture est donc encore dans le Code pénal ?

« LAMIEUSSENS, RAISON, GRIVEL, LION, ALERON, BEAUFOR, DUPUIS, MENESTRIER, DTOUTET, ROBERT, etc. »

La *Revue du Lyonnais* vient de livrer au public sa 21^e livraison. Voici les articles qui la composent :

Mort de Sebastiano Monte-Cuculli : par M^{me} Eugénie Niboyet. *Archéologie*. — Inscriptions antiques inédites trouvées dans les fondations d'une maison sise à l'angle du quai de l'Archevêché, et expliquées par M. Bregnot du Lut.

Etudes sur les historiens du Lyonnais, suite, IV, Rubys : par F.-Z. Collombet.

Querelle littéraire. — D'Alembert, le P. Tolomar et la société royale de Lyon : par A. P.

Biographie lyonnaise. — Notice sur Jean-Marie-Gabriel Thibière, architecte lyonnais : par J. S. P.

Bibliographie lyonnaise. — Gloire à Lyon ! de M. Joseph Bard : par M^{lle} Jane Dubuisson.

Tables de dividendes : par M. Horace Verzier.

Tableau approximatif du poids que diverses teintures donnent à la soie : par M. Oz...

Oeuvres de Sidoine, traduites par M. Collombet.

Académie de Lyon. — Séance publique : par Léon Boitel.

Chronique. — Lyon. — Dufavel. — François Peloux. — Barthélemy Aneau.

Poésies. — Le Chêne : par F. Coignet.

Plusieurs familles de notre département envoient chaque année des enfants à Paris, pour y faire ou pour y terminer leurs études. Nous recommandons, avec de nouvelles instances, un établissement sur lequel nous avons reçu les meilleurs renseignements, et dont nous avons déjà signalé le succès. L'institution *Puyet de Fernex* est une de celles qui se sont le plus constamment distinguées depuis nombre d'années, dans les concours généraux et dans les collèges de Paris. Elle est dirigée par un professeur de rhétorique qui a fait ses preuves pendant seize ans dans les collèges royaux de Paris, et qui donne tous ses soins tant à l'éducation morale qu'à l'instruction de ses élèves. Les études sont dirigées suivant le vœu des parents et avec une égale sollicitude, soit dans les carrières savantes, soit vers les écoles militaires, soit dans la voie du commerce et de l'industrie. Les familles ne sauraient mieux placer leur préférence que dans cette excellente institution.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 septembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Aujourd'hui, M. Molé, président du conseil, fait démentir, dans le *Journal des Débats*, le récit de M. Viardot sur l'expédition entreprise en 1830 par les réfugiés espagnols, en ce qui le concerne ; il déclare qu'il n'a pas remis de la main à la main 100,000 f. au général Lafayette pour aider les réfugiés à détrôner Ferdinand VII. Nous avouons que ce démenti a lieu de nous étonner ; ce fait, qui est avéré depuis six ans, sera soutenu énergiquement par M. Viardot et ses amis de la conspiration espagnole, et M. Molé pourra bien se repentir d'avoir osé démentir un fait authentique.

— On fait courir le bruit que le ministère de la guerre sera divisé en deux : le personnel serait donné au général Schramm et l'administration à M. Martineau-Desehenets. Cette nouvelle combinaison n'est guère plus heureuse que les autres ; il y a tout à parier que demain il n'en sera plus question.

— Rien de nouveau pour le ministère de la guerre ; tout fait croire au contraire qu'avant que l'heureux phénix soit trouvé, le ministère sera détraqué de quelque autre part. « Nous vivons dans l'impossible, disait hier un des membres les plus francs du cabinet, et voilà pourquoi nous ne prenons pas parti à l'égard de certaines personnes. »

D'ailleurs, ce n'est pas que le ministère de la guerre et celui du commerce aillent plus mal qu'auparavant. Les affaires courantes s'expédient, ou à peu près, comme si M. le maréchal Maison tenait encore son portefeuille. « C'est, dit un des chefs de son département, comme une pendule dont la sonnerie est arrêtée, mais qui marche toujours. »

— Le maréchal Oudinot est, dit-on, un de ceux à qui le portefeuille refusé par tout le monde a été offert en dernier lieu.

Il serait question de créer un comité de la guerre sous la présidence du duc d'Orléans. C'est ce comité qui réglerait l'avancement d'une mesure souveraine. Cette mesure ferait peser sur la tête du prince royal une grave responsabilité que sans doute on lui épargnera.

— On se rappelle que, quand M. de Villèle maria sa fille, il lui donna 60,000 fr. de dot. On assure que M. Thiers a été obligé d'emprunter 30,000 fr. pour son voyage en Italie.

— M. Montalivet est toujours dans tous les secrets de la pensée qui dirige les affaires. Tous les jours il reçoit les instructions pour la pièce du lendemain. C'est lui qui va de M. Molé à M. Guizot porter des paroles de conciliation et l'informer de l'état des affaires. M. l'intendant de la liste civile assure qu'il ne sera jamais un obstacle à la consolidation du cabinet ; si bien qu'on commence à croire que, si le maréchal Soult reste toujours au refus, le comte Sébastiani pourrait bien remplacer M. Molé aux affaires étrangères et la présidence du conseil revenir à la guerre avec le maréchal Molitor.

— Au milieu de tous les bruits qui courent sur l'inactivité du nouveau cabinet, on annonce une promotion dans la marine qui aurait une portée très-significative ; c'est celle du capitaine de vaisseau Bouvet, qui serait nommé contre-amiral, avec une mission dans les Antilles et nos possessions dans l'Inde. On en avait fait les honneurs à M. Bergeret ; mais M. Rosamel, qui n'avait aucune rancune jalouse contre cet illustre officier, a pensé qu'il serait honorable de marquer son ministère par un acte d'éclatante justice. Nous souhaitons que M. le ministre nous fournisse beaucoup d'actes de cette valeur à signaler à l'opinion nationale.

— Un épicier de Paris vient d'être victime d'une escroquerie bien audacieuse. Il y a une quinzaine, il perdit son portefeuille contenant neuf mille francs en billets de banque ; il fit aussitôt annoncer sa perte en offrant mille fr. de récompense à celui qui rapporterait le portefeuille. Hier un monsieur se présente avec le portefeuille et les billets ; l'épicier prend alors un billet de mille fr. et veut le remettre à l'inconnu ; celui-ci le prie, si cela lui est égal, de vouloir bien lui donner des écus ; fort content de retrouver son argent, le brave commerçant compte des pièces de 5 f. au quidam, qui se retire en le remerciant beaucoup. Le soir l'épicier a lui-même besoin de monnaie, il envoie changer un de ses billets ; mais, ô douleur ! il était faux, ainsi que les huit autres. De sorte qu'au lieu de neuf mille francs le pauvre épicier en a perdu dix.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Brissau, le 9 septembre :

« Il y a quelques semaines, deux enfants d'un atelier, le frère et la sœur, passaient dans une nacelle le Rhin à Sakingen, pour aller ramasser du bois dans une des îles du Rhin ; mais à leur retour, surpris par l'orage, ils ont été forcés de s'arrêter. Au milieu de l'ouragan, ils entendent un cri de détresse parti du sein des flots, et ils voient descendre le Rhin un vaisseau renversé auquel deux hommes se tenaient cramponnés. Les enfants, s'élançant du rivage, arrivent heureusement auprès des naufragés, et le premier qui remonte dans leur nacelle est leur père. »

— M. Horace Vernet, s'il faut en croire un journal du matin, est chargé de recruter à Paris, pour l'empereur Nicolas, une petite colonie de sculpteurs et d'architectes, choisis parmi les artistes les plus distingués de la capitale.

Le czar a l'intention de décorer les principales places de Saint-Petersbourg des statues des grands hommes de la Russie, et d'élever plusieurs monuments en l'honneur des armées russes. « Or, dit le journal en question, il n'y a pas en ce moment, en Russie, un seul sculpteur qui mérite ce nom, et sans doute les sculpteurs français, qui manquent ici de travaux et se plaignent de n'être pas encouragés, profiteront de cette occasion si avantageuse pour exercer leurs talents et populariser en même temps la prééminence de la sculpture française. »

— On lit dans un journal anglais :

« M. Henri Thomas, secrétaire de la Société pour la répression des actes de cruauté à l'égard des animaux, a, dans le cours de la semaine dernière, poursuivi, pour délit de cette nature, Richard King, cocher de cabriolet, convaincu d'avoir frappé inhu-

mainement son cheval. Il a été condamné à 10 schel. d'amende, faute de paiement desquels il a été écroué pour quatorze jours dans la maison de correction. John Tew, cocher bourgeois, pour avoir accablé de coups de fouet son cheval sur la route de Cumberland, a été condamné à 20 schel. d'amende et aux frais, et, faute de paiement, renfermé pour quatorze jours dans la maison de correction. Jérémie Wicken, boucher, établi à Deptford, convaincu de s'être livré à des actes de cruauté inutiles contre des moutons, a été condamné à 20 schel. d'amende et aux frais, qu'il a acquittés. Deux charretiers, Thomas Cartes et Edward Gething, convaincus d'avoir accablé de coups de malheureux chevaux boiteux et étiques, parce qu'ils ne pouvaient pas marcher assez vite, ont été condamnés à 10 schel. d'amende, et, faute de paiement, renfermés pour quatorze jours dans une maison de correction.

Après avoir rapporté ces condamnations, le *True-Sun* ajoute : « Nous nous réjouissons d'apprendre que les actes de barbarie à l'égard des animaux, qui, depuis quelque temps, avaient redoublé et affligeaient les regards dans les rues de la capitale, seront ainsi réprimés et châtiés sévèrement. C'est un devoir pour tous les amis de l'humanité de dénoncer tous les faits de ce genre dont il leur arrivera d'être témoins. »

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid :

« Notre gouvernement, voyant le grand nombre d'officiers qui ont profité des derniers événements pour quitter l'Espagne sous divers prétextes, va, dit-on, prendre à leur égard une mesure très-énergique. Une personne très-avant dans la confiance d'un de nos ministres m'a assuré que tous les généraux, actuellement à l'étranger, seront immédiatement rappelés, ou, sur leur refus d'obéir à cet ordre, leur solde ne leur sera pas continuée et ils seront rayés du contrôle. Tout le monde ne peut qu'applaudir à une mesure semblable. Il est scandaleux de voir Llauder qui, depuis près d'un an, perçoit en France la solde de lieutenant-général, et aujourd'hui les Pyrénées ont vu ou voient réunis Zarco del Valle, Cordova, Morillo, Las Amarillas, Espeleta, etc. »

— On nous écrit de Tarbes, 11 septembre :

« L'organisation de la cavalerie de la nouvelle légion étrangère se poursuit toujours, mais avec une lenteur et une nonchalance qui témoignent hautement de l'embarras où la création de ce corps a jeté le gouvernement. Il arrive des détachements d'hommes et de chevaux presque tous les jours, et cette portion de la légion doit se composer actuellement de 300 hommes et autant de chevaux. On pense qu'elle pourrait être envoyée en Afrique dès son entière organisation. » (*Mémorial béarnais.*)

— Nous lisons dans une lettre de Madrid :

« Nous sommes entourés d'espions et d'agens de l'ancien gouvernement. Ses membres ont pris la fuite, mais ils ont laissé de nombreuses créatures qui dénaturent tous les actes des patriotes et jettent dans les esprits de nouvelles défiances. »

« M. Cardero vient d'adresser à l'*Echo du Commerce* une lettre dans laquelle il déclare que, désirant éviter tout prétexte de désunion entre le gouvernement et les patriotes, au milieu de circonstances où la bonne harmonie est indispensable, il cesse de faire partie de la junte patriotique de Madrid. »

— Quelques patriotes de Madrid ont demandé à former un escadron de cavalerie volontaire de la garde nationale et à recevoir une destination active.

— Les journaux disent que le gouvernement a donné l'ordre aux troupes cantonnées dans les environs de Despegnaperros, sous les ordres d'Escalante, président de la junte de Malaga, de se diriger vers la Manche pour agir contre la faction.

On s'occupe activement de la levée de 50,000 hommes et de l'emprunt national. (*Le Phare.*)

— On écrit de la Catalogne, que la 2^e brigade de l'armée a battu complètement les factieux près de Tortosa. C'est probablement la suite du mouvement du général Aldama, qui était sorti de Barcelone le 3 avec une partie de la garnison et des gardes nationaux mobilisés.

Du reste, les journaux de Barcelone, jusqu'à la date du 9 et les lettres du 10, n'annoncent rien d'important. Mina était toujours malade et attendait l'autorisation de se retirer en France pour soigner sa santé délabrée.

— A la liste des personnages marquans qui se sont retirés en France, le *Mémorial Bordelais* dit qu'il faut ajouter les noms du général Soria et du duc de la Ahumada.

— Nous lisons dans le même journal :

« Le bruit se répand que don Carlos doit avoir une conférence avec une de nos premières notabilités militaires françaises, et que la fameuse île des Faisans a été choisie pour cette conférence. Malgré les circonstances particulières dont on l'accompagne, nous ajoutons peu de foi à cette nouvelle. »

SWISSE. Berne, 12 septembre. — Rapport de la commission chargée de donner un préavis relativement à l'affaire de l'espion français Conseil.

M. le président et Messieurs, Voici le résultat dont nous avons été chargés :

Sous la date du 19 juillet expiré, l'ambassade française remit au directoire la note connue, dont la teneur suit :

« A LL. EE. MM. les avoyers et conseil-d'état de la république de Berne, directoire fédéral. »

Berne, le 19 juillet 1836.

« Messieurs, »

« M. le ministre des affaires étrangères vient de m'informer qu'il a été prévenu, par M. le ministre de l'intérieur, qu'un nommé Conseil s'était procuré un passeport expédié, dans les bureaux de ce ministère, au sieur Chéli (Napoléon), pour la Suisse. Cet individu, compromis dans l'affaire Fieschi, professe les doctrines les plus subversives, et sera partout également dangereux. »

« Je suis en conséquence chargé de vous demander, Messieurs, l'arrestation et l'expulsion du nommé Conseil, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien communiquer aux différens cantons les faits qui le concernent et l'ordre que j'ai reçu à son égard. Vous voudrez bien m'informer du résultat de vos démarches. »

« Je prie vos Excellences d'agréer les assurances de ma haute considération. »

« L'ambassadeur de France, Signé : duc de MONTÉBELLO. »

La demande que cette note avait pour objet fut communiquée aux états, le 23 suivant. Le 6 août, le département de justice et police centrale, dans le cas où Conseil serait arrêté dans le canton, d'en donner immédiatement connaissance à l'ambassade française, afin que celle-ci pût, si elle le jugeait à propos, s'adresser au gouvernement pour obtenir son extradition.

Le 10 août, à dix heures du soir, le préfet de Nidau reçut l'avis que, parmi plusieurs étrangers qui étaient logés à l'Hôtel-de-Ville, il devait se trouver un espion. Là-dessus, ce fonction-

naire se fit exhiber leurs passeports. On lui en remit deux sous les noms de Berthola et Migliari, l'un et l'autre Italiens; un troisième sous le nom de M. Hermann (Français), natif de Strasbourg, commis-voyageur, circulant en Suisse pour affaires de commerce : ce dernier délivré par l'ambassade française le 15 novembre 1835, et signé : *Le chargé d'affaires de France, G. de Belval.*

Quelque minutes plus tard, le même fonctionnaire reçut différens papiers appartenant au prétendu Hermann, parmi lesquels on trouva :

1^o Un passeport sous le nom d'Auguste-Chéli Conseil, daté d'Ancone, le 22 avril 1834;

2^o Un autre passeport sous le nom de Corelli, délivré à Besançon, par le préfet du Doubs, le 4 août 1836, valable pour un an. A ces quatre derniers mots, faisant partie du formulaire imprimé, on a ajouté : *Le présent passeport est valable pendant huit jours pour sortir du royaume.*

Sur ces entrefaites, le préfet fit amener devant lui le prétendu Hermann, et, comme il avoua d'abord qu'il était Auguste-Chéli Conseil, il fut mis en état d'arrestation comme signalé depuis le 2 août. Il n'hésita pas à reconnaître les trois passeports comme lui appartenant, et il fit en même temps l'aveu que, depuis quelque temps, il était au service de la police française. Le 12 août, il fut livré à la police centrale de Berne, avec ses deux compagnons de voyage, Berthola et Migliari.

Le 16 suivant, le conseil exécutif ordonna la continuation de l'information préliminaire. Celle-ci terminée, le juge d'instruction, par décision du 24 août, reconnut qu'il y avait lieu à l'information spéciale criminelle contre Conseil, pour avoir fait sciemment usage de faux passeports et s'être rendu coupable d'autres actes frauduleux. Cette information fut close le 29 de ce mois.

Nous passons à l'exposé succinct des faits.

Conseil déclare que, depuis les premiers jours de juin dernier, il est rentré au service de la police de Paris. Tout de suite après la tentative d'assassinat d'Alibaud, il fut mandé dans un bureau du ministère de l'intérieur, faubourg St-Germain, où un secrétaire, nommé Jacobin, lui dit, qu'il devait partir pour la Suisse, où l'on faisait arrêter les réfugiés politiques pour les transporter en Angleterre à travers la France.

Il lui dit que l'on écrirait à l'ambassade française à Berne, en le désignant comme complice des attentats de Fieschi et d'Alibaud, afin de le faire arrêter et transporter hors du territoire; que par ce moyen il entrerait en relations avec les Allemands, les Français et autres qui seraient expulsés; qu'il devait chercher à gagner leur amitié et leur confiance, afin de savoir s'ils préméditeraient quelque attentat contre la famille royale de France; qu'au besoin il devait faire en sorte d'être arrêté et conduit en Angleterre pour continuer sa mission, et qu'on attendait qu'il fit exactement son rapport sur tout ce qu'il pourrait apprendre. On lui donna l'adresse de M. le sous-secrétaire de M. le ministre de l'intérieur. Là-dessus, il lui fut donné un passeport sous le nom de Chéli Napoléon; une somme de 450 fr. (comme agent de police, il touchait un salaire fixe de 300 fr. par mois, et en cas de déplacement 150 fr. de plus); on lui donna en même temps pour direction qu' aussitôt arrivé à Berne, il se rendrait à la police, où il déclinerait son véritable nom, Auguste Conseil, en ajoutant que, par un enchaînement de circonstances malheureuses, il s'était trouvé impliqué dans les procès de Fieschi et d'Alibaud; qu'à la suite du dernier, il avait dû quitter Paris pour éviter la prison; qu'il venait en Suisse chercher un asile; qu'il sollicitait par cette raison un permis de séjour; qu'au surplus ses moyens d'existence étaient assurés par sa famille de manière à ne le faire tomber à la charge de personne.

Le 4 juillet, Conseil retint une place dans la diligence de Paris à Berne pour le lendemain, jour où il partit effectivement. Le 8, il était à Besançon; le 9, à Neuchâtel; le 10, il arriva à Berne, où il séjourna jusqu'au 15 août. Il se logea d'abord à l'Abbaye-des-Gentils hommes, ensuite à la Croix-Fédérale; il s'inscrivit dans le contrôle des étrangers sous le nom de Napoléon Chéli.

Le jour de son arrivée, le 10, Conseil se rendit à midi sur la plate-forme : c'était un dimanche où l'on y fait de la musique; il y avait foule. Là, il lia conversation avec les italiens Boschi et Primavesi, qu'il entendit parler sa langue. Il leur fit aussitôt entendre qu'il était impliqué dans les procès de Fieschi et d'Alibaud; et ce qui, d'après leurs déclarations, excita leur surprise de la part d'un homme qu'ils voyaient pour la première fois. Conformément aux instructions qui lui avaient été données à Paris (voir plus haut), Conseil se rendit au bureau de la police de la ville, où l'on trouve consigné ce qui suit :

« Le 14 juillet 1836, a comparu au bureau de la police de la ville, »

« M. Auguste Conseil, originaire d'Ancone, étudiant en médecine, réfugié politique, âgé de 26 ans. »

« Il a fait la déclaration suivante : »

« Obligé de fuir mon pays natal en 1832, je me réfugiai en France. J'obtins la faculté de continuer mes études à Paris, pour autant que j'aurais des moyens d'existence. »

« Comme je manifestais hautement mes principes et peut-être avec trop de franchise, sans cependant prendre part aux complots qui s'ourdissaient à Paris, je devins pour la police un objet continué de soupçons. Une circonstance bien funeste pour moi contribua à les augmenter. Je fis par hasard la connaissance de Fieschi dans une maison de santé où il avait été admis, pendant que je m'y trouvais employé. »

« Cette rencontre, si nuisible à ma tranquillité, et d'autres circonstances accidentelles me valurent une détention préventive de six semaines, après laquelle je fus complètement acquitté. »

« Devenu par là plus circonspect, j'espérais jouir du repos, lorsqu'après l'attentat d'Alibaud j'appris, par des amis sûrs, que j'étais de nouveau poursuivi. »

« Effrayé par la pensée d'un nouvel emprisonnement, quoique entièrement innocent, je me décidai à m'y soustraire par la fuite. Je réussis à me procurer, sous le nom de Chéli, un passeport avec lequel je suis arrivé ici dimanche. »

« Comme je ne demande qu'un asile, et que j'engage ma parole d'honneur de ne m'occuper en aucune manière d'affaires politiques, je prie qu'on m'accorde un permis de séjour. Mes parens sont aisés; je leur écrirai tout de suite, et je suis certain qu'ils me feront parvenir les moyens nécessaires pour pourvoir à mes besoins. »

« Signé AUGUSTE CONSEIL, logé aux Gentils-Hommes. »

« Signé WATT, directeur. »

Le permis de séjour lui fut refusé, et Conseil reçut ordre de quitter Berne.

Il n'en continua pas moins à habiter, jusqu'au 22 juillet, cette capitale, sous prétexte qu'il y attendait des fonds demandés à ses parens; pendant son séjour à Berne, il fréquentait souvent la taverne des Juifs, située dans la rue d'Aarberg, observait, à ce qu'il dit, les réfugiés, selon l'ordre qu'il en avait reçu, avait des entrevues fréquentes avec le comte romain Berthola et le vénitien Malaxa, qu'il voulait, d'après la déclaration de ces deux derniers, engager à entrer dans la *Société des Familles*, nouvellement organisée à Paris et calquée sur celle des *Droits de l'Homme*, société à laquelle il cherchait à procurer, à Berne, des

affiliés dont la majeure partie serait composée d'étudiants. C'est ainsi qu'il franchissait la limite qui sépare la carrière de l'espion de celle de l'agent provocateur, habitude assez ordinaire aux individus une fois engagés dans les liens de la dépravation.

Pendant ce temps, Conseil avoue avoir adressé à diverses reprises des rapports à un sieur Jacobin, de Paris; il prétend en avoir reçu deux réponses, qui lui furent adressées, poste restante, par cet individu; ces deux réponses seraient les deux lettres mutilées, sans adresses et sans signatures (l'adresse paraît avoir été déchirée), qui sont jointes aux pièces et qui sont conçues en termes :

N^o 1. « Acceptez toutes les propositions que vous feront vos compatriotes. Donnez votre adresse là où vous serez, pour que l'on puisse continuer la correspondance. »

» Paris, 16 juillet 1836. »

N^o 2. « 18 juillet 1836. »

« Si l'on veut vous forcer à quitter Berne, informez-vous auprès de vos amis d'un refuge dans un canton voisin, où vous ne puissiez être inquiété, et où vous soyez avec des amis. Si l'on vous expulse de la Suisse, remettez-vous à la providence. »

Inquiété par la police, Conseil quitte Berne, le 22 juillet, passe la nuit à Neuchâtel, prend le lendemain la poste de Pontarlier et arrive à Besançon le 24. Il écrit sur-le-champ à Paris, pour demander de nouvelles instructions, qui ne lui parviennent pas tout de suite. Aussitôt qu'elles sont arrivées, il se transporte à la préfecture, où il reçoit un passeport sous le nom de Pierre Corelli, en échange de celui qui lui a été délivré sous le nom de Napoléon Chéli, et 150 francs en argent (pour ses dépenses d'auberge et de voyage), avec l'ordre de se rendre à Berne, par Morteau, Neuchâtel et le Locle, et d'aller chercher de nouvelles instructions à l'ambassade française.

Comme il objectait avoir reçu à Paris l'ordre de ne pas mettre les pieds à l'ambassade, on lui répondit qu'il était arrivé contre-ordre; quoiqu'il fit remarquer qu'un passeport tout récent pourrait faire naître des soupçons sur sa qualité de réfugié, on n'eut aucun égard à cette observation.

Il se remit aussitôt en route, et arriva de nouveau à Berne, dans la journée du 6 août. Descendu devant la porte d'Aarberg, il s'informa où était l'auberge du Sauvage. Là, il s'inscrivit sur le registre des étrangers sous le nom de Corelli.

A son entrée dans la salle d'hôtes, il y trouva quelques rédacteurs ou employés de la *Jeune Suisse*, ainsi que les Italiens Boschi, Primavesi, Berthola et Migliari; ce dernier était revenu de Fribourg depuis peu de jours. La conversation roula sur un dé mêlé provenant de ce que, dans l'un de ses derniers numéros, cette feuille avait qualifié d'espion Primavesi. Se tournant vers Berthola, Conseil appliqua la main sur les lèvres, comme pour l'engager à garder le silence; puis, prenant à part ce dernier, ainsi que Migliari, avec lequel il avait autrefois servi dans les troupes du St-Siège, il leur communiqua ses soupçons à l'égard de Boschi et Primavesi, qui, disait-il, lui avaient été signalés comme espions pendant son séjour à Berne. Il ajouta que le 4 août, se trouvant à Besançon, il avait réussi à tromper la vigilance de la police et à se rendre à Berne, au moyen d'un passeport que lui avait cédé un de ses amis, nommé Corelli. Il leur fit voir ce passeport, qu'il remit à Berthola, son camarade de chambre, en le priant de prendre à la poste sa malle qui portait l'adresse de Corelli, ne voulant pas, disait-il, s'y montrer en personne, dans la crainte d'être reconnu. Quant au signalement de sa personne, il ne paraissait s'en inquiéter que faiblement et l'envisager comme une affaire de peu d'importance.

Ces assertions de Conseil, et notamment le récit de sa fuite de Besançon et de la remise du passeport, combinés avec cette autre circonstance, que le passeport portait la date même du jour dans lequel on se trouvait, et que le signalement se rapportait parfaitement à la personne de Conseil, tous ces faits excitèrent à défiance de Berthola et de Migliari, qui prirent la résolution d'éclaircir ce mystère.

A cet effet, ils convinrent d'ouvrir la malle de Conseil et d'en examiner le contenu; comme ils étaient sur le point de mettre ce dessein à exécution, ils en furent subitement empêchés par le retour de Conseil.

Là-dessus, Migliari et Boschi projetèrent pour le lendemain matin (dimanche 7 août) un déjeuner chez Bigler, à l'Ange. Primavesi, Berthola et Conseil devaient être de la partie. Le but de cette réunion était de se laver réciproquement du reproche d'être l'espion de telle ou telle puissance étrangère, et de bien constater leur identité. Tous étaient d'accord.

Dans la même soirée (6 août), Conseil se rendit fort tard à l'ambassade française. Voici ce qu'il raconte à ce sujet : « Arrivé chez M. de Montebello, je dis à un domestique de m'annoncer. Celui-ci fit d'abord des difficultés; il voulait connaître mon nom, savoir ce qui m'amenait, etc.; mais, comme j'insistais, on m'introduisit directement dans une salle du rez-de-chaussée, où se trouvait une société de messieurs et de dames. Le duc vint aussitôt vers moi et me conduisit à droite dans un petit cabinet, où j'aperçus un bureau ainsi que des papiers. Là, je lui donnai des détails sur la position dans laquelle je me trouvais, et le duc me répondit à peu près en ces termes : « Savez-vous que cette position est très-mauvaise. Que faire? La police est à votre recherche, depuis que je vous ai signalé. Il faut que vous quittiez Berne; je vous délivrerai un passeport sous un autre nom, et vous tâcherez de vous échapper. » Là-dessus le duc s'assit, m'engagea également à prendre un siège, et fit chercher son secrétaire. Ce dernier n'ayant pu être découvert, le duc me dit de revenir le trouver le lendemain dès les cinq heures du matin. Comme je lui fis observer qu'une visite à une heure aussi indue pourrait me faire découvrir, il changea d'avis et m'ordonna de me rendre le lendemain à neuf heures du soir à la chancellerie de l'ambassade, où l'on me remettrait un nouveau passeport et de l'argent pour le voyage. En me congédiant, le duc m'adressa ces paroles : « Je donnerai à mon premier secrétaire les ordres nécessaires, et il arrangera l'affaire avec vous. » Sur quoi je repris le chemin du Sauvage. »

Conseil fournit sur cette visite et sur les localités des détails encore plus circonstanciés. Les voici :

« J'entrai d'abord dans une salle où se trouvait un piano, un lustre était suspendu au plafond. Cet appartement avait deux croisées en face de l'entrée, et à gauche une porte ou une fenêtrée. Le duc me reçut à la porte, à deux pas environ du seuil, et me demanda qui j'étais. Je lui répondis tout bas : Conseil. Il resta un instant interdit, et, comme il y avait dans la chambre un grand nombre de dames, il me dit : « Donnez-vous la peine d'entrer, » et me conduisit dans un cabinet latéral, en me faisant passer par une porte placée à droite de celle par laquelle je venais d'entrer. On voyait entr'autres choses, dans ce cabinet, une table près de la fenêtrée et deux chaises, sur l'une desquelles l'ambassadeur s'assit tandis que je prenais place à ses côtés. Ensuite il m'adressa la parole en ces termes : « Vous êtes dans une mauvaise position; ne connaissant pas le but de votre voyage en Suisse, j'ai donné des ordres pour vous faire arrêter; vous auriez dû, lors de votre premier voyage à Berne, vous présenter chez moi; je n'aurais pas écrit la note dans laquelle je réclame votre arrestation. Ce n'est que plus tard, et après avoir fait cette démarche, que j'ai reçu des instructions différentes. » Je lui répondis que, lors de mon premier séjour à Berne, on m'avait

défendu de me montrer à l'ambassade, tandis qu'aujourd'hui j'avais l'ordre de m'y présenter. « Il faut, reprit-il, que vous quittiez Berne et que vous partiez pour un autre canton. » Mais, comme je lui objectai qu'il m'était impossible de me transporter ailleurs avec un passeport tout frais et contenant mon signalement, quoique délivré sous un faux nom, ce qui devait naturellement éveiller les soupçons des autres réfugiés politiques, l'ambassadeur me dit qu'il allait faire chercher son secrétaire, qui me donnerait un autre passeport; mais il fut impossible de trouver le secrétaire.

» Monsieur le duc voulait me faire sortir par la chambre par laquelle j'étais entré; mais, lorsque je lui eus fait observer que ma mise n'était pas dans le meilleur état, il me fit passer par une autre porte dans une salle différente, que je pris pour la salle à manger, et que je traversai pour arriver à la porte de la maison.

Il est à remarquer qu'un fonctionnaire qui connaît parfaitement les localités affirme l'exactitude de la description contenue dans la narration ci-dessus; elle ne s'écarte de la vérité que dans un point de peu d'importance.

Le dimanche 7 août, dès six heures du matin, les cinq Italiens, Berthola, Migliari, Boschi, Primavesi et Conseil, se rendirent au déjeuner convenu. Tous sont d'accord sur ce fait. Selon ce dernier, on entama sur-le-champ les explications relatives au soupçon d'espionnage qui pesait sur quelques-uns d'entre eux. Le premier qui aborda le sujet fut Migliari. Berthola, Boschi et Primavesi produisirent leurs papiers et firent connaître leurs moyens d'existence. Vint ensuite le tour de Conseil. Migliari insista pour qu'il fit voir son passeport. Il le fit; mais, lorsque la conformité du signalement avec sa personne et l'analogie qui existait entre la signature de Corelli et sa propre écriture eurent démontré qu'il n'était qu'un agent de la police, son visage pâlit.

On exigea de lui la clé de sa malle, qu'il jeta aussitôt sur la table. Berthola s'en saisit, ainsi que du passeport, et il fut arrêté qu'on retournerait au Sauvage, pour visiter les effets de Conseil.

Là-dessus ils se dirigèrent tous ensemble vers ledit hôtel. Boschi et Primavesi allaient en avant; Migliari, Berthola et Conseil les suivaient à une certaine distance. Pressé de questions, celui-ci ne put se contenir davantage. A peu de distance de la ville, il avoua, en fondant en larmes, être agent de la police, et avoir pour mission d'observer les réfugiés qui se trouvaient en Suisse. Il demanda qu'on voulût bien l'épargner et garder le secret. Ses deux compagnons le lui promirent, à condition qu'il dirait toute la vérité. Mais, aussitôt qu'il fut arrivé au Sauvage, Migliari raconta tout à Boschi et à Primavesi, en leur recommandant la plus grande discrétion.

C'est alors, disent-ils, qu'eut lieu la visite de la malle. S'il faut en croire l'un d'eux, on alla jusqu'à fouiller Conseil, sur lequel on trouva 7 à 8 fr. en argent. Berthola se saisit de tous les papiers suspects, au nombre de 40, les mêmes qui plus tard furent remis entre les mains du préfet de Nidau.

Dans cet instant, Conseil renouvela ses aveux, et, pour donner une preuve de sa bonne volonté et de l'intention où il était de réparer sa faute, il confia à ses camarades qu'il devait se transporter le soir même, à neuf heures, au secrétariat de l'ambassade française, pour y recevoir un nouveau passeport, de l'argent et des instructions, qu'il promit de leur communiquer.

A l'heure fixée, Conseil, suivi de Berthola et de Migliari, qui l'accompagnaient jusque sur la place de la Cathédrale, se rendit à la chancellerie de l'ambassade française, près du logement de l'ambassadeur.

« J'y trouvai, dit Conseil, M. de Belleval; il échangea avec moi quelques paroles et me dit entr'autres: « Eh bien! comment arrangeons-nous l'affaire? elle est de nature à mettre dans l'embarras. » Là-dessus, il prit un formulaire de passeport, en blanc, le remplit en ma présence, apposa sa signature au bas et me dit d'y joindre la mienne, ce que je fis sur-le-champ. Il avait daté le passeport, qui portait le nom de François Hermann, du 15 novembre 1835. Il me remit encore 200 fr. de France en napoléons d'or, en me donnant l'ordre de quitter Berne pour me rendre dans d'autres villes de la Suisse, où il me serait facile de passer comme voyageur, et pour y surveiller plusieurs réfugiés appartenant à diverses nations. Les noms de ces réfugiés se trouvaient dans mon portefeuille, où je les avais inscrits; mais les feuilles qui les contenaient furent détruites par moi à Nidau, où l'on ne me saisit mon portefeuille que le lendemain de mon arrestation. Je ne me rappelle plus que les noms de Mazzini et des frères Ruffini. »

A ces aveux Conseil a ajouté plus tard les suivants:

« Je montai, sur l'invitation d'un domestique, au second étage, et parvins, après avoir traversé une antichambre et un salon, dans un cabinet à droite, où je trouvai M. de Belleval. Il me demanda si j'étais Conseil, et, sur ma réponse affirmative, il m'invita à m'asseoir. Il ajouta qu'il avait reçu de M. l'ambassadeur l'ordre de s'entendre avec moi sur l'expédition d'un passeport; qu'il m'en délivrerait un et l'antidaterait; qu'il faudrait ensuite le chiffonner afin de lui donner l'air d'un vieux passeport. Sur mon adhésion, M. de Belleval fit aussitôt le passeport en ma présence; il me le remit, me le reprit ensuite, le chiffonna en le froissant sur le tapis de la table; j'en fis autant, en le roulant entre mes deux mains. Je fis observer à M. de Belleval que le nom de Hermann ne me convenait pas, attendu que je ne savais pas un mot d'allemand; mais il trouva que cela ne signifiait rien, puisque la circonstance que je signalais se retrouvait chez beaucoup de personnes qui portent des noms allemands. Il me remit ensuite dix pièces d'or, en me disant qu'elles provenaient de l'ambassadeur. Il me fallut lui faire un reçu qu'il dicta. Il me dit en outre que, si j'avais besoin d'argent, je n'aurais qu'à lui écrire, ou bien à l'ambassadeur; que, pour ne pas éveiller de soupçons, il fallait alterner entre les deux et ne point mettre de signature; qu'on m'envoyait des lettres de change. Il me nomma ensuite les personnes que j'aurais à surveiller. Tout en lui disant que je ne pourrais retenir ces noms, je pris un crayon pour les inscrire sur une feuille de papier. La pointe s'étant cassée, je pris une plume et je récrivis ces noms. Comme quelques-uns offraient trop de difficulté pour moi, M. de Belleval les écrivit de sa propre main. Après qu'il m'eut désigné les cantons et les villes où je devais me rendre, il me congédia. »

Immédiatement après ce dernier aveu (en date du 26 août), Conseil tira de son sein un papier qu'il avait pu cacher jusqu'alors et qui n'était autre chose que celui dont il vient d'être question. Il contient, écrits par deux mains différentes, plusieurs noms de personnes et de localités, entr'autres: Rauschenplatt, Ruffini, due fratelli; Geneva, Depercé, Dumoler; à Zurich, Gagne (sans doute Granier); à Lusana, M. de Ludre; à Interlaken, Chancel; à Bâle-Campagne, Liestal.

D'après l'aveu de Conseil, les mots Rauschenplatt, de Ludre, Interlaken, Chancel, ont été écrits par M. de Belleval. Dans le mot Depercé, M. de Belleval aurait changé l'S mise en tête par Conseil, en un D qui commence maintenant le mot.

(La suite à un prochain numéro.)

Librairie.

DEUX FORT JOLIES COMPLAINTES

SUR

L'ÉVÉNEMENT DE CHAMPVERT

Sont aujourd'hui en vente à l'imprimerie de Boursy fils, rue de la Poulaille, 19, et chez les principaux libraires. Prix : 3 sous.

En vente à l'imprimerie de L. BOITEL, quai St-Antoine, n° 36.

ORIGINE DE LA SOIE ET DES ÉTOFFES FABRIQUÉES

AVEC CETTE MATIÈRE.

Une brochure in-8°. — Prix : 1 fr.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1282) Le samedi vingt-quatre septembre mil huit cent trente-six, à neuf heures du matin, il sera, dans la Grande-Rue de la ville de la Croix-Rousse, n° 102, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente d'objets saisis, consistant en table, four, banque, balances, pelles, rables, petrin, paillasses et beaucoup d'autres objets.

(1283) Demain vendredi, neuf heures du matin, sur la place Groslier, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, réchaud, commode, secrétaire, matelas, linges, etc. etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

A VENDRE. — Dans les environs de l'Île-Barbe, à vingt minutes du pont, une très-belle maison, réunissant l'utile et l'agréable, composée d'un très-joli clos planté d'arbres à fruit, d'un jardin anglais et de prairies; de deux maisons de maître et habitation du fermier, deux écuries, remise, feuils, hangars, cuvier et cave, eau de source ne tarissant jamais.

S'adresser à M^e Henri, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1231) A VENDRE. — Moyennant une rente viagère sur deux têtes de 67 et 59 ans, une maison dont le revenu est de 1,800 francs.

S'adresser à M^e Henry, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1275) A VENDRE,

EN TOTALITÉ, OU PAR LOTS, AU CHOIX DES ACQUÉREURS, LA TERRE DE LAFEUILLE, SITUÉE À 2 LIEUES DE LYON, SUR LA COMMUNE DE MESSIMY.

Cette propriété se compose : 1° d'un château en très-bon état, salles d'ombrages, parterres, jardin, pièce d'eau, et d'un clos d'environ 120 bichérées en terres, prés, vignes et bois futaie;

2° d'un domaine appelé Milou, à demi-heure du château, d'une contenance d'environ 115 bichérées en terres, prés, vignes et bois.

Le château, par l'importance de ses bâtimens, conviendrait parfaitement à un établissement de manufacture d'étoffes de soie et principalement de velours, dont il y a plus de 1,500 métiers dans un rayon d'un quart ou demi-lieue; on le vendrait séparément, si cela convenait à l'acquéreur.

La route de Messimy est desservie par des Omnibus qui partent journellement de Lyon.

La vente aura lieu au château de Lafeuille, le dimanche 25 septembre courant, et jours suivans s'il y a lieu, par MM. Chartron et Nublat, qui accorderont toutes facilités pour les paiements, et prendront en échange d'autres immeubles, si cela convient.

S'adresser, pour traiter avant cette époque, à M^e Morand, notaire, à Lyon, à l'angle de la rue de la Gerbe et de la rue Grenette.

(1270) On désire emprunter par bonnes hypothèques diverses sommes de 10, 20, 50, et jusqu'à 250,000 fr.

S'adresser à M^e Cottin, notaire à Lyon, place des Terreaux, n° 9, chargé de la vente de diverses propriétés à la ville et à la campagne.

ANNONCES DIVERSES

(1277) A VENDRE. Un étage situé rue Thomassin, au 2^me, agencé bourgeoisement. On vendrait également une petite maison sise à Sainte-Foy-lès-Lyon, près de l'église. S'adresser à M. Chavit, boulanger, rue des Célestins, 6.

(1274) A VENDRE. — Une petite Manufacture en pleine activité, au milieu de Lyon, dans laquelle, avec un capital d'une douzaine de mille francs, mis tant en achat du fonds qu'en marchandises et dépenses courantes, on retirera un produit net d'au moins 3,000 fr. par an.

Le propriétaire n'a pas d'autre travail à y mettre qu'une surveillance facile.

S'adresser rue Port-Charlet, n° 14, au premier.

(1274) A VENDRE de suite pour cessation entière des affaires. — Fonds d'épicerie situé dans la rue St-Dominique, très-ancien et bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

Diligence pour Aix-les-Bains,

Partant tous les jours à huit heures du soir.

BONAFOS FRÈRES, RUE NEUVE, N° 17.

On trouve dans les bureaux les listes des baigneurs.

(1098)

(1283) Un jeune homme, bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences, actuellement professeur dans une maison d'éducation, dans un département voisin du Rhône, désirerait trouver à Lyon une maison où il enseignerait les mathématiques, les sciences physiques, et au besoin les lettres.

S'adresser à M. Chaussier, marchand corroyeur, rue de la Gerbe, n° 33, ou au bureau du Journal.

(1259) Le docteur Lusardy, médecin-oculiste, dont nous avons annoncé la prochaine arrivée, ne pourra être à Lyon qu'à la fin du mois courant, vu le grand nombre d'opérations qui se présentent journellement dans la ville de Montpellier, où il est depuis un mois et demi.



TOPIQUE COPORISTIQUE. Les nombreux essais faits à Paris, les rapports des journaux et les certificats ont prouvé que ce remède est infailible pour la guérison des cors aux pieds. Il ôte la douleur à l'instant même, et guérit en quelques jours sans nul danger ni douleur.

Dépôt chez le pharmacien Borelly, place de la Préfecture, à Lyon, (1280)

ESSENCE AMÉRICAINE

De Jonh TENDER, pharmacien à New-York, spécifique contre les maladies secrètes; guérison en cinq ou six jours. Deux ou trois flacons suffisent pour un traitement qui n'exige ni tisane, ni régime. Prix du flacon: 5 fr. Dépôt général, chez M. Roman, pharmacien, rue du Plat, n° 13, chargé d'en établir des dépôts secondaires dans tous les départemens; à St-Étienne, chez M. Martinet, pharmacien, rue de Foy. (Affranchir.) (194)

AVIS.

Remède nouvellement nommé Baume Colonial contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quille nature qu'elles soient; sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et aux douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures.

Ce Baume a guéri en peu de jours une jeune femme atteinte d'un rhumatisme aigu à l'épaule droite.

On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce Baume.

Le prix du flacon est de 32 sous; les 4 flacons pris à la fois: 6 francs. (1058)

SIROP DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ

D'après la formule adoptée par la Société de Médecine.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre médicament du même genre pour le traitement des maladies vénériennes. Sa propriété est de guérir radicalement toutes les maladies qui proviennent d'un sang acre, échauffé, et qui dégénèrent en dartres, scrophules et démangeaisons. Ce sirop se vend toujours

CINQ FRANCS LE GRAND FLACON,

Pharmacie de Macors, à Lyon, rue St-Jean, n° 30, vis-à-vis le boucher.

Un ou deux flacons suffisent ordinairement pour une maladie récente. (1070)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang par le SIROP CENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

GRAND-THÉÂTRE. — Mercredi, 21 septembre 1856. — UNE AVENTURE SOUS CHARLES IX, comédie; LA DAME BLANCHE, opéra. — Six heures 1/2.

Jeu de 22 septembre 1856. — LA RÉPUBLIQUE, L'EMPIRE ET LES CENT-JOURS. — Six heures.

GYMNASÉ LYONNAIS. — Mercredi 21 septembre 1856. — La troisième représentation de M^{me} Albert, MOIROUD ET C^e, vaudev.; LE PHILY CHAMPENOIS, vaud.; LA FIANCÉE, vaud. — M^{me} Albert chautera la Follie romance en action. — Six heures 1/2.

Bourse de Paris du 19 septembre 1856.

La nouvelle de la révolution portugaise a mis la consternation dans le marché. On est descendu de 79 60 à 79 45. Cependant, à la fin de la bourse, on a relevé le cours à 79 60, cours d'ouverture. L'actif, ouvert à 27 1/2, est tombé à 26 7/8, cours auquel il a fermé. Le 5 p. 0/0 portugais, ouvert à 56 1/2, a clôturé à 56 3/8. Le 5 p. 0/0 n'a pas été coté.

Cinq pour cent	106 50	106 50	106 10	106 50
— fin courant	106 40	106 45	106 50	106 40

Quatre pour cent	79 55	79 55	79 45	79 45
— fin courant	79 60	79 60	79 45	79 60

Rentes de Naples	99 35	99 55	99 20	99 50
— fin courant	99 40	99 45	99 50	99 45

Actions de la Banque	2270	2267	50	2265
Quatre Canaux	1231	25		
Caisse hypothécaire	760			
Emprunt d'Italie	»			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.

IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLIERE, 19.